

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14**

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

**ABSENTS EXCUSÉS : 2**

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),

**ABSENTE : 1**

- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale.

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

**N°DS20220409**

## **FINANCES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE**

Conformément à l'article R314-34 du code de l'action sociale et des familles, le budget primitif annexe du Service d'aide à domicile doit être voté en application de l'arrêté du Conseil Départemental du Morbihan, portant décision d'autorisation budgétaire et tarifaire pour le service SAAD du CCAS d'Hennebont au titre de l'année 2023.

La signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le CCAS d'Hennebont et le département à compter du 01 janvier 2022 implique l'application d'un tarif horaire de 23€ pour les heures financées par le département au titre de l'APA, de la PCH ou de l'aide sociale.

Le courrier du Conseil Départemental datant du 28 novembre 2022 indique un rebasage du tarif de 1,24 € au-delà de l'application du taux directeur. La délibération du conseil départemental en date du 16 décembre 2022 fixe le taux directeur à 4 % pour les services d'aide et accompagnement à domicile. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 le tarif horaire d'intervention du Service d'aide à domicile du CCAS d'Hennebont devrait être de 26,90 €. L'arrêté de tarification ne nous est à ce jour pas encore parvenu.

La décision d'appliquer un tarif horaire d'intervention aux heures effectuées hors plans d'aide APA, PCH ou aide sociale Personnes Âgées et Handicapées de **26,95 €** à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2023**.

Compte tenu de ces éléments règlementaires, le budget 2023 se présente globalement comme suit :

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	BP + DM 2022	Proposition 2023	BP + DM 2022	Proposition 2023
INVESTISSEMENT	46 233,08	<b>48 368,00</b>	46 233,08	<b>48 368,00</b>
FONCTIONNEMENT	1 128 864,00	<b>1 091 440,00</b>	1 128 864,00	<b>1 091 440,00</b>
TOTAL	<b>1 175 097,08</b>	<b>1 139 808,00</b>	<b>1 175 097,08</b>	<b>1 139 808,00</b>

Nombre d'heures d'intervention estimé en 2023 : 40 000 heures calculées sur la base de l'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et du fait des difficultés de recrutement

**Vu** le courrier du président du Conseil Départemental du Morbihan indiquant un rebasage du tarif au-delà de l'application du taux directeur

**Vu** la délibération du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2022 portant sur les objectifs annuels d'évolution des dépenses des établissements et des services soumis à des tarifs fixés par le président du Conseil Départemental

**Vu** la délibération N°3 du conseil d'administration du 21 mars 2023,

**Vu** le rapport présenté,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et 1 abstention (Mme Sylvie SCOTE-LE CALVE) :**

**→ D'ADOPTER le budget primitif annexe du Service d'aide à domicile au titre de l'année 2023.**

Pièce jointe :

*Annexe 9 : Budget primitif 2023 SAAD - fonctionnement et investissement*

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)